



## LES BOUCHOUX

### NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2019

---

Ce budget est préparé et adopté chaque année par le Conseil municipal, en respectant plusieurs règles :

L'annualité : toutes les dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre doivent y figurer

L'équilibre réel : à la différence de l'État, une commune doit équilibrer les recettes et les dépenses, ainsi que les sections de fonctionnement et d'investissement. Elle ne peut donc voter un budget en déficit, un emprunt (qui ne peut financer qu'un investissement et non le fonctionnement) apparaît comme une recette et son remboursement comme une dépense.

L'unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, à l'exception de celles relevant d'un budget annexe (par exemple l'assainissement collectif)

la spécialité: chaque recette et chaque dépense doivent être affectées à un objet précis

## BUDGET PRIMITIF

---

Le budget primitif est présenté en deux sections :

### Le Fonctionnement:

qui regroupe - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (personnel, gestion courante, intérêts de la dette, etc.)

- toutes les recettes (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes, reprises sur provisions et amortissement).

### L'Investissement

qui regroupe - en dépenses : remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité.

- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État et autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les budgets annexes sont également présentés en deux sections (Fonctionnement ou exploitation) et Investissement.

# COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace, en fin d'exercice, l'exécution réelle du budget. Il est présenté au Conseil Municipal, qui peut ainsi contrôler les éventuels écarts avec le budget qui a été fixé. Le Conseil municipal doit adopter ce document par un vote.

## Exercice 2018

### BUDGET PRINCIPAL

En investissement, l'exercice 2018 a été une année de transition et de préparation des travaux de réhabilitation du bâtiment communal et de mise aux normes de l'assainissement collectif.

En fonctionnement d'une manière générale, les dépenses réelles ont diminué (320 993.23 €) et les recettes sont constantes.

BUDGET COMMUNAL M14 N° 068  
CA 2018

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	337 007,35	G	349 684,05
	Section d'investissement	B	77 767,17	H	47 387,18
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	84 442,15
	Report en section d'investissement (001)	D	24 080,27	J	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	438 854,79	= G+H+I+J	481 513,38
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	15 469,98	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	15 469,98	= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	337 007,35	= G+I+K	434 126,20
	Section d'investissement	= B+D+F	117 317,42	= H+J+L	47 387,18
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	454 324,77	= G+H+I+J+K+L	481 513,38

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L
20	Immobilisations incorporelles	8 599,98	
23	Immobilisations en cours	6 870,00	

## BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT N° 879  
CA 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II		
VUE D'ENSEMBLE		A1		
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 117,50	G 4 547,87	G-A -2 569,63
	Section d'investissement	B	H 4 770,00	H-B +4 770,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 15 689,44	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 8 635,48	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>P= A+B+C+D 7 117,50</b>	<b>Q= G+H+I+J 33 642,79</b>	<b>= Q-P +26 525,29</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 6 000,00	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F 6 000,00</b>	<b>= K+L</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>				
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 117,50	= G+I+K 20 237,31	+13 119,81
	Section d'investissement	= B+D+F 6 000,00	= H+J+L 13 405,48	+7 405,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 13 117,50</b>	<b>= G+H+I+J+K+L 33 642,79</b>	<b>+20 525,29</b>
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER</b>				
Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E		K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 6 000,00		L
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00		

## BUDGET LOTISSEMENT

Une parcelle a été vendue. Il en reste désormais 2 et les travaux de voirie ont été achevés.

BUDGET LOTISSEMENT N°887  
CA 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II		
VUE D'ENSEMBLE		A1		
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 148 341,42	G 151 035,89	
	Section d'investissement	B 124 997,75	H 106 689,52	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 29 657,40	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 26 858,54	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D 273 339,17</b>	<b>= G+H+I+J 314 241,35</b>	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>= K+L</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>				
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 148 341,42	= G+I+K 180 693,29	
	Section d'investissement	= B+D+F 124 997,75	= H+J+L 133 548,06	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F 273 339,17</b>	<b>= G+H+I+J+K+L 314 241,35</b>	
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER</b>				
Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E		K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F		L

# EXERCICE 2019

---

Des travaux de réhabilitation du bâtiment communal de Très La Ville (toiture photovoltaïque, électricité générale...) et la mise aux normes de l'assainissement sont prévus. Un budget annexe « Opération Photovoltaïque » a été créé.

## BUDGET PRINCIPAL

### *Dépenses de fonctionnement*

La prudence budgétaire reste la priorité.

Les dépenses à caractère général sont contenues, tout comme les charges de personnel.

On peut remarquer que les contributions aux organismes de regroupement diminuent légèrement et les dépenses aux associations sont limitées et réservées aux associations communales.

### *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement proviennent en grande partie des dotations de l'état, des contributions directes mais aussi des taxes sur les pylônes, de la vente de bois, des revenus des immeubles et des produits de service d'exploitation.

### *Tableau taux des taxes*

Pour 2019, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taxes de 1%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	9.98	10.08	10.08	10.08	10.08	10.18
Taxe Foncier Bâti	21.80	22.02	22.02	22.02	22.02	22.24
Taxe Foncier NB	39.57	39.97	39.97	39.97	39.97	40.37

Le produit fiscal 2018 a été de 121 500 €.

Le produit fiscal 2019 attendu est de 122 711 €.

### *Dépenses d'investissement*

Les principaux investissements programmés en 2019 sont :

- Réhabilitation du bâtiment communal : 246 699.98 €
- Voirie : 2 264 €
- Travaux sylvicoles : 2 336 €
- Matériel : 5 531.80 €

### *Recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement proviennent de la taxe d'aménagement, du FCTVA et du remboursement d'une partie de l'avance au budget assainissement.

Deux emprunts (Court Terme et Long Terme) seront réalisés pour financer les travaux sur le bâtiment communal. L'emprunt à court terme sera équivalent au montant des subventions et du FCTVA. Il sera

remboursé dès que les sommes seront perçues. L'emprunt à long terme correspondra au montant de l'autofinancement communal. Les annuités seront couvertes par les locations.

BUDGET COMMUNAL M14 N° 068  
BP 2019

### Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 27 188,61	(D001) 54 460,26	(R001) 0,00 (R1068) 69 930,24
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	15 469,98	0,00
	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>0,00</b>	<b>27 188,61</b> <i>27 188,61</i>	<b>69 930,24</b>	<b>69 930,24</b>
2018	Propositions 2019 (d) <i>Déficit / excédent</i>	338 731,93 <i>10 872,93</i>	327 859,00	278 133,69 <i>16 315,68</i>	261 818,01
	<b>Total 2018 + propositions 2019 (e = c + d)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>338 731,93</b>	<b>355 047,61</b> <i>16 315,68</i>	<b>348 063,93</b> <i>16 315,68</i>	<b>331 748,25</b>
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	16 315,68	0,00	0,00	16 315,68
2018	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00 <i>16 315,68</i>	0,00	0,00	0,00 <i>16 315,68</i>
9	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>355 047,61</b>	<b>355 047,61</b>	<b>348 063,93</b>	<b>348 063,93</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### *Dépenses d'exploitation*

Les dépenses vont augmentées essentiellement à cause des intérêts de l'emprunt qui sera réalisé en 2019.

### *Recettes d'exploitation*

Les recettes sont pourvues par les taxes et redevances.

### *Dépenses d'investissement*

La majeure partie des dépenses d'investissement sera due aux travaux de constructions et l'achat des terrains nécessaires à la mise aux normes pour un montant de 1 183 790 €.

### *Recettes d'investissement*

Deux emprunts (Court Terme et Long Terme) seront réalisés pour financer ces travaux. L'emprunt à court terme sera équivalent au montant des subventions, du FCTVA et des taxes de raccordement. Il sera remboursé dès que les sommes seront perçues. L'emprunt à long terme correspondra au montant de l'autofinancement communal. Les annuités seront couvertes par les redevances.

## BUDGET LOTISSEMENT

Il reste deux parcelles à vendre.

BUDGET LOTISSEMENT N°887  
BP 2019

### Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 32 351,87	(D001) 0,00	(R001) 8 550,31 (R1068) 0,00
2018	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b>	<b>0,00</b>	<b>32 351,87</b>	<b>0,00</b>	<b>8 550,31</b>
	<i>Déficit / excédent</i>		<i>32 351,87</i>		<i>8 550,31</i>
2019	Propositions 2019 (d)	0,00	50 663,48	0,00	0,00
2019	<i>Déficit / excédent</i>		<i>50 663,48</i>		
2019	<b>Total 2018 + propositions 2019 (e = c + d)</b>	<b>0,00</b>	<b>83 015,35</b>	<b>0,00</b>	<b>8 550,31</b>
2019	<i>Déficit / excédent</i>		<i>83 015,35</i>		<i>8 550,31</i>
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	124 997,75	79 585,65	79 585,65	124 997,75
2019	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	<i>Déficit / excédent</i>	<i>45 412,10</i>			<i>45 412,10</i>
2019	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b>	<b>124 997,75</b>	<b>162 601,00</b>	<b>79 585,65</b>	<b>133 548,06</b>
2019	<i>Déficit / excédent</i>		<i>37 603,25</i>		<i>53 962,41</i>

## LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2019 se répartit de la manière suivante : emprunt à taux fixe qui se terminera en 2025 avec un capital restant dû de 158 598 € et une annuité de 22 602 €.

Au vu de ses projets importants qui débiteront en 2019, dès que la commune aura les montants précis des travaux à réaliser sur le bâtiment communal et pour l'assainissement, mais également ceux des subventions obtenues, elle contractera plusieurs emprunts pour les financer.

Ils seront répartis sur les trois budgets concernés : budget principal, budget assainissement et budget « Opération photovoltaïque ».